



Règlement du concours

Raconte-moi la Laïcité

Article 1

La Fédération des Œuvres Laïques du Var – Ligue de l’Enseignement - 68 avenue Victor Agostini 83000 Toulon – organise un concours autour de la création artistique et littéraire ayant pour thème : “ **LA LAÏCITÉ, UN PILIER DE NOTRE DEMOCRATIE**”.

Son objectif est d’impulser une appropriation de tous les élèves, enfants et jeunes du principe de Laïcité et de reproduire par la création artistique et littéraire la/les représentation(s) d’un ou plusieurs articles de la Charte de la Laïcité à l’École.

L’inscription à ce concours est ouverte à compter du **9 décembre 2022** et il sera clôturé par une journée d’animation avec remise des prix le **11 avril 2023** pour les établissements scolaires, le **19 avril 2023** pour les structures socio-éducatives. L’exploitation des œuvres produites pourra se poursuivre après clôture de l’événement.

Article 2

Ce concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, à tous les enfants et jeunes des centres de loisirs, des centres sociaux ou toute autre structure éducative du département du Var.

Article 3

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire (annexé au présent règlement) et de le renvoyer avant le 31 janvier 2023 par courriel à l’adresse culture@laligue83.org ou par courrier postal à:

*FOL du Var- Ligue de l’Enseignement - “Raconte-moi la Laïcité”
68 avenue Victor Agostini
83000 Toulon*

Article 4

Les productions reçues seront réparties en fonction du niveau de classe ou de l'âge des participants, dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : CP à CE2 (de 5 à 8 ans)
- Catégorie 2 : CM1 à 6ème (de 8 à 12 ans)
- Catégorie 3 : 5ème à 3ème (de 12 à 15 ans)
- Catégorie 4 : Lycée (de 16 à 18 ans)

Article 5

Les créations peuvent être réalisées individuellement ou en groupe. Cependant, une attention particulière sera apportée aux œuvres collectives.

Les créations artistiques et littéraires acceptées sont :

- Pour la catégorie 1 : bande dessinée sans bulles de texte/roman-photo
- Pour la catégorie 2 : bande dessinée avec bulles de texte/roman-photo avec texte
- Pour les catégories 3 et 4 : saynète théâtrale écrite (bonus si filmée)

Toutes les techniques plastiques et numériques disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des productions. Les envois peuvent se faire en dématérialisé si la qualité de la production n'en est pas impactée. Selon le format choisi, nous vous conseillons de privilégier un envoi postal ou un dépôt en main propre.

Les saynètes théâtrales filmées doivent durer entre les 1 et 5 minutes, et elles doivent être accompagnées par le scénario écrit.

Article 6

Une fiche descriptive (annexe au présent règlement) devra accompagner chaque production, qu'elle soit en version papier ou numérique.

Doivent obligatoirement y figurer le(s) prénom(s), la classe ou l'âge du ou des participants, ainsi que le nom, numéro de téléphone et adresse de la structure dont ils dépendent.



Un titre et quelques lignes pour décrire toute création et expliquer le message transmis sont demandés.

Article 7

Les productions accompagnées des fiches descriptives peuvent être :

- Envoyées par courrier à :

La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var

"Raconte-moi la Laïcité"

68 avenue Victor Agostini 83000 Toulon

- Envoyées par courriel à l'adresse culture@laligue83.org.
- Déposées sur place au service Loisirs et Education au plus tard le 17 mars 2023.

Article 8

Un jury se réunira au mois d'avril pour sélectionner les lauréats dans chaque catégorie.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

- Respect du thème /5
- Innovation /5
- Qualité artistique /5
- Lisibilité et compréhension du message /5

L'ensemble des productions feront l'objet d'une exposition dans la salle polyvalente de la Ligue de l'Enseignement au siège social (L'Hélice) à laquelle seront conviés tous les participants.

Les lauréats dans chaque catégorie d'âge remporteront un prix. Pour les catégories 1 et 2, les productions seront exposées et intégrées dans un recueil. Les lauréats recevront aussi des ouvrages supplémentaires à exploiter avec la classe ou le groupe.

En ce qui concerne les catégories 3 et 4, les saynètes gagnantes seront interprétées et jouées par une compagnie théâtrale au cours de l'année 2023.

Les œuvres des lauréats pourront faire l'objet d'une exposition itinérante dans les établissements participants ou d'un autre type d'exploitation à définir.

Article 9

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- ❖ 9 décembre 2022 : ouverture des inscriptions
- ❖ 31 janvier 2023 : clôture des inscriptions
- ❖ 17 mars 2023: clôture de la remise des productions par voie postale, envoi électronique ou remise en main propre
- ❖ Avril 2023 : réunion du jury
- ❖ 11 et 12 avril 2023 : journée d'animation dans la salle de l'Hélice (annonce des lauréats, animations...)

Article 10

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à reproduire et utiliser leurs productions dans les diverses activités d'information au grand public qui sont les siennes, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Article 11

Les créations artistiques et littéraires ne seront pas renvoyées aux participants, mais ils pourront être récupérés sur place après leur exposition et exploitation éducative. Si elles ne sont pas récupérées en juin 2023, elles pourront être détruites.

Article 12

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.